

TERMS & CONDITIONS PPG COMPANIES FRANCE

[English](#)

[French](#)

GENERAL CONDITIONS OF PURCHASE

1 Scope

- a) These general conditions of purchase ("General Conditions") constitute the only agreement applicable to our activities, to the express exclusion of the general conditions of sale of the Supplier and of any other document emanating from him and relating to our order. Only a written provision signed by our Company could modify these general conditions of purchase. Subject to the above, our general purchasing conditions apply to all purchases by our Company (hereinafter collectively referred to as the "Supplies").
- b) If our Company has signed a written contract with the Supplier for the purchase of Supplies, the provisions of this contract prevail over those of the General Conditions.

2 Order

2.1 Purchase Order

All purchases made by our Company are subject to a purchase order issued by our Company.

2.2 Acknowledgement of Receipt

The Supplier must, within eight calendar days from the date of our order, acknowledge its receipt by returning by post a duplicate thereof duly signed by our Company. In the absence of this acknowledgement of receipt, the start of execution of the order will be considered, *isop facto*, as an implicit agreement under the conditions thereof.

3 Compliance

3.1 Compliance with the Plans, Specifications and Tender Specifications. Without prejudice to the provisions of Article 3.2, the Supplies must comply with the plans, specifications, specifications and, for unspecified characteristics, with the initial samples which have been accepted. Any technical modifications, even minor, must be the subject of an order addendum issued by our Company.

3.2 Compliance with Laws and Regulations

The Supplies delivered must meet the requirements of the laws, regulations and standards in force in European Union, in particular in terms of health and safety and environmental protection. The Supplier guarantees our Company against any action resulting from failure to observe these provisions and undertakes to bear all financial and other consequences..

4 Industrial Property Rights

The Supplier guarantees that it owns all the intellectual property rights necessary to achieve the object of the order, or that it has the enjoyment of them by virtue of a licence, including the right to sub-license. If any action is taken by third parties for the purpose of prohibiting, limiting or modifying the marketing or sale of the Supplies, the Supplier will be solely responsible for all the damaging consequences resulting from this action. In particular, it will have to compensate our Company for all the damage caused to it by the total or partial non-fulfilment of the order, including damages that our Company may have to pay to its customers, as a result of not having been able to fulfil its commitments.

5 Delivery Time

Delivery time is an element which is inseparable from the other terms of the order. It is indicated on our Company's order form. It is the Supplier's responsibility to take all measures to comply with it, both with regard to the Supplies and all the technical, administrative and shipping documents provided. The Supplier shall refrain from delivering the Supplies before the scheduled date without the express authorisation of our Company, and undertakes to bear all the costs relating to this early delivery. In the event of late delivery, our Company reserves the right to apply penalties per day early or late, the amount of which is either equal to that which our Company incurred as a result of the Supplier's failure, or equal to one and a half times the legal interest rate (unless otherwise agreed by the parties, the highest amount will be used); these penalties will be payable upon receipt of the notice informing the Supplier that our Company has debited them. Any delay in delivery may give rise to the application of Article 15 of the General Conditions, our Company then having the option of purchasing the Supplies from another supplier. Any additional cost generated by this new order will be borne by the defaulting supplier.

6 Prices, Billing and Payment Terms

6.1 Unless otherwise stipulated in the order, prices are firm and non-revisable, calculated with all taxes, and are understood to be "delivered duty paid (DDP) in our stores" (according to the latest published version of INCOTERMS), with the Supplier bearing all costs for transport and unloading, customs duties, taxes and duties until the arrival and unloading of the Supplies on our premises, as well as insurance and risks until final acceptance in accordance with the provisions of the General Conditions.

6.2 Each order will be the subject of a separate invoice. The invoice must include all the information appearing on the order, thereby allowing the Supplies to be identified and checked. The invoice must be sent to the invoicing address appearing on the front of the order in duplicate (triplicate for tasks and materials) no later than the day of delivery.

6.3 Unless otherwise agreed in writing by our Company, all our purchases are payable 45 days after the end of the month in which the invoice was issued in accordance with the applicable legislation.

6.4 Our Company expressly reserves the possibility of automatically withholding, when paying the Supplier's invoices, the sums for which the latter may be liable, for whatever reason.

7 Packaging and Shipping Documents

7.1 Packaging and Shipping

Nature: All deliveries must be made using the packaging and labelling specified in our purchase specifications or our order and, in the absence of any other indication, in accordance with the norms and standards in force in European Union.

Notices: If necessary, each packaging unit must include on the outside, in a legible manner, the information required by the regulations in force in European Union, as well as the indications relating to the special conditions of storage. Each packaging unit will also bear notices indicating our order number, the description of the Supplies, their batch number, the quantity delivered, or the gross or net weight.

7.2 Shipping Documents

The Supplier is required to attach a detailed delivery slip to the shipment, indicating the packing and the nature of the packaging, as well as the information appearing on the order and allowing the Supplies and their quantitative control to be identified.

8 Reception of Goods

Unless otherwise specified on the order form, reception of goods is always carried out on the premises of our Company, on working days, during our opening hours. No Supplies will be accepted outside of this time. Our Company reserves the right to carry out any control of the Supplies before their delivery to the Supplier's premises, as well as to our own premises after their delivery, but without this option being able to reduce the guarantees granted by the Supplier. Our Company reserves the right to refuse the Supplies in the following cases, by simple letter or fax:

- non-conformity of the Supplies, in particular with regard to the provisions of the order;
- non-compliance with delivery dates and times;
- incomplete or excess delivery.

The Supplier must take back the refused Supplies at its own expense and risk within eight days of the notification of the refusal of delivery. Our Company reserves the right to invoice the Supplier for the storage costs relating to these refused Supplies. In the event of a non-compliant delivery, our Company will have the right to terminate the order in accordance with Article 15 of the General Conditions and may then proceed to purchase the Supplies from another supplier. Any additional cost generated by this new order will be borne by the defaulting supplier.

9 Risks

Whatever the terms of transport, the transfer of risk on the Supplies delivered takes place upon receipt as referred to in Article 8 above.

10 Transfer of Ownership

The transfer of ownership to our Company occurs automatically after receipt of the Supplies, with the exception of non-compliant Supplies. Our Company refuses any retention of title clause having, directly or indirectly, the object of making the transfer of ownership of the Supplies subject to payment of all or part of the price.

11 Guarantee and Insurance

11.1 Guarantee

The Supplies are guaranteed against any defect or non-compliance with contractual commitments or with applicable legal and regulatory provisions. The Supplier will be held responsible for all the direct or indirect consequences of said defaults, defects or non-compliance, any clause aimed at reducing its guarantee being deemed unwritten.

11.2 Insurance

The Supplier will purchase and maintain insurance with a reputable and solvent insurance company, covering any loss or damage of any kind caused to the Supplier's employees, our Company, our employees or our property or any third party, by the fault of the Supplier or that of its subcontractors in the performance of their obligations or otherwise, for a minimum amount of 5 million Euros (€) per claim but without limit of amount in the event of death or bodily injury or for any other amount specified, if applicable, in the order form issued by our Company, the Supplier being required to provide proof of this insurance policy upon the express request of our Company.

12 Subcontracting

Orders cannot be placed in whole or in part by a subcontractor of the Supplier without the prior written consent of our Company. In any event, the Supplier will remain solely responsible for the performance of the subcontractor vis-à-vis our Company.

13 Assignment

The order is neither assignable nor transmissible by the Supplier in whole or in part without the prior written consent of our Company.

14 Confidentiality

All information provided by our Company during an order is confidential. The Supplier undertakes to keep this information confidential and to communicate it only to the members of its staff concerned and after having informed them of its confidential nature. The Supplier undertakes to use the documents or objects received exclusively for the fulfilment of the order and to return them to our Company at the latter's request. This confidentiality obligation remains applicable as long as the information has not entered the public domain and, in any event, for a period of 5 years from the disclosure of the confidential information.

15 Termination

In the event of non-performance by the Supplier of any of its obligations under the order, it may be terminated by our Company, as of right and without further formality, 15 days after the formal notice by registered letter with acknowledgement of receipt, which has remained in whole or in part without effect, without prejudice to penalties for delay and indemnities which could be requested from the Supplier in compensation for the damage suffered by our Company.

16 Applicable Law and Attribution of Jurisdiction

French law alone is applicable to the interpretation and execution of the General Conditions. Jurisdiction is attributed exclusively to the Commercial Court at the headquarters of our Company, notwithstanding the introduction of third parties or multiple respondents.

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1 Portée

c) Les présentes conditions générales d'achat (« Conditions Générales ») constituent la seule convention applicable à nos activités, à l'exclusion expresse des conditions générales de vente du fournisseur et de tout autre document émanant de lui et se rapportant à notre commande. Seule une disposition écrite et signée par notre Société pourrait modifier les présentes conditions générales d'achat. Sous réserve de ce qui précède, nos conditions générales d'achat s'appliquent à tous achats de notre Société (ci-après collectivement désignés les "Fournitures").

d) Si notre société a signé un contrat écrit avec le fournisseur pour l'achat de Fournitures, les dispositions de ce contrat prévalent sur celles des Conditions Générales.

2 Commande

2.1 Bon de Commande

Tous les achats effectués par notre Société font obligatoirement l'objet d'un bon de commande émis par notre Société.

2.2 Accusé de Réception

Le fournisseur doit impérativement, dans un délai de huit jours calendaires à compter de la date de notre commande, accuser réception de notre commande en retournant par courrier un double de celle-ci dûment signé par notre Société. En l'absence de cet accusé de réception, le début d'exécution de la commande sera considéré, ipso facto, comme un accord implicite aux conditions de celle-ci.

3 Conformité

3.1 Conformité aux Plans, Spécifications et Cahiers des Charges Sans préjudice des dispositions de l'article 3.2, les Fournitures doivent être conformes aux plans, spécifications, cahiers des charges et, pour les caractéristiques non précisées, aux échantillons initiaux qui ont été acceptés. Toute modification technique, même mineure, doit faire l'objet d'un avenant de commande émis par notre Société.

3.2 Conformité aux Lois et Règlements

Les Fournitures livrées doivent répondre aux exigences des lois, règlements et normes en vigueur dans l'Union Européenne, en particulier en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Le fournisseur garantit notre Société contre toute action résultant de l'inobservation de ces dispositions et s'engage à en supporter toutes conséquences financières et autres.

4 Droits de Propriété Industrielle

Le fournisseur garantit qu'il possède tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à la réalisation de l'objet de la commande, ou qu'il en a la jouissance du fait d'une licence incluant le droit de sous-licencier. Si une action est engagée par des tiers à l'effet de voir interdire, limiter ou modifier la commercialisation ou la vente des Fournitures, le fournisseur sera seul responsable de toutes les conséquences dommageables qui résulteraient de cette action. Il devra, notamment, réparation à notre Société de l'entier préjudice qui lui serait causé du fait de l'inexécution totale ou partielle de la commande, y compris les dommages et intérêts que notre Société pourrait être amenée à régler à ses clients, faute d'avoir pu remplir ses engagements.

5 Délai de Livraison

Le délai de livraison est un élément inséparable des autres termes de la commande. Il est indiqué sur le bon de commande de notre Société. Il appartient au fournisseur de prendre toutes dispositions pour le respecter, aussi bien en ce qui concerne les Fournitures que tous les documents techniques, administratifs et d'expédition prévus. Le fournisseur s'interdit de livrer les Fournitures avant la date prévue sans l'autorisation expresse de notre Société et s'engage à supporter tous les coûts afférents à cette livraison anticipée. En cas de livraison hors délai, notre Société se réserve le droit d'appliquer des pénalités par jour d'avance ou de retard, dont le montant est soit égal à celui que notre Société subit du fait de la défaillance du fournisseur, soit égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (sauf accord contraire des parties, sera retenu le montant le plus élevé) ; ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le fournisseur que notre Société les a portées à son débit. Tout retard de livraison pourra donner lieu de notre part à l'application de l'article 15 des Conditions Générales, notre Société ayant alors la faculté de procéder à l'achat des Fournitures auprès d'un autre fournisseur. Tout surcoût engendré par cette nouvelle commande sera supporté par le fournisseur défaillant.

6 Prix, Facturation et Conditions de Paiement

6.1 Sauf stipulation contraire dans la commande, les prix sont fermes et non révisables, calculés toutes taxes et s'entendent "rendus droits acquittés (DDP) dans nos magasins" (dernière version publiée des INCOTERMS), le fournisseur prenant en charge tous les frais de transport et le déchargement, les droits de douane, les impôts et taxes jusqu'à l'entrée et le déchargement des Fournitures dans nos locaux, ainsi que l'assurance et les risques jusqu'à la réception définitive conformément aux dispositions des Conditions Générales.

6.2 Chaque commande fera l'objet d'une facture séparée. La facture devra rappeler toutes les indications figurant sur la commande et permettant l'identification et le contrôle des Fournitures. La facture sera impérativement envoyée à l'adresse de facturation figurant au recto de la commande en double exemplaire (triple exemplaire pour les travaux et matériels) au plus tard le jour de la livraison.

6.3 Sauf accord contraire et écrit de notre Société, tous nos achats sont payables à 45 jours après la fin du mois d'émission de la facturation conformément à la législation applicable.

6.4 Notre Société se réserve expressément la possibilité de retenir d'office, lors du règlement des factures du fournisseur, les sommes dont celui-ci pourrait être redevable, à quelque titre que ce soit.

7 Emballages et Documents d'expédition

7.1 Emballages et étiquetage

Nature: Toute livraison doit être faite avec l'emballage et l'étiquetage précisés dans nos spécifications d'achat ou notre commande et, en l'absence de toute autre indication, conformément aux normes et standards en vigueur dans l'Union Européenne.

Mentions: Chaque unité d'emballage devra, s'il y a lieu, comporter à l'extérieur et de façon lisible, les mentions prescrites par les réglementations en vigueur dans l'Union Européenne, ainsi que les indications relatives à des conditions de stockage particulières. Chaque unité d'emballage portera en outre les mentions rappelant notre numéro de commande, la désignation des Fournitures, leur numéro de lot, la quantité livrée ou le poids brut ou net.

7.2 Documents d'expédition

Le fournisseur est tenu de joindre à l'expédition un bon de livraison détaillé rappelant le colisage et la nature de l'emballage, ainsi que les indications figurant sur la commande et permettant l'identification des Fournitures et leur contrôle quantitatif.

8 Réception

Sauf clause contraire figurant sur le bon de commande, la réception est toujours effectuée dans les locaux de notre Société, les jours ouvrables, à nos heures d'ouverture. Aucune Fourniture ne sera acceptée en dehors de cet horaire. Notre Société se réserve le droit d'effectuer tout contrôle des Fournitures avant leur livraison dans les locaux du fournisseur, ainsi que dans nos propres locaux après leur livraison, sans toutefois que cette faculté ne puisse diminuer les garanties accordées par le fournisseur. Notre Société se réserve le droit de refuser les Fournitures dans les cas suivants et ce par simple lettre ou télécopie :

- non-conformité des Fournitures, notamment par rapport aux dispositions de la commande
- non-respect des dates et heures de livraison
- livraison incomplète ou excédentaire.

Le fournisseur devra reprendre à ses frais et risques les Fournitures refusées dans un délai de huit jours à compter de la notification du refus de la livraison. Notre Société se réserve le droit de facturer au fournisseur les frais de stockage afférents à ces Fournitures refusées. En cas de livraison non conforme, notre Société aura la faculté de résilier la commande conformément à l'article 15 des Conditions Générales et pourra alors procéder à l'achat des Fournitures auprès d'un autre fournisseur. Tout surcoût engendré par cette nouvelle commande sera supporté par le fournisseur défaillant.

9. Risques

Quelles que soient les modalités du transport, le transfert des risques sur les Fournitures livrées a lieu à la réception telle que visée à l'article 8 ci-dessus.

10 Transfert de Propriété

Le transfert de propriété s'effectue de plein droit au profit de notre Société à l'issue de la réception des Fournitures, à l'exception des Fournitures non conformes. Notre Société refuse toute clause de réserve de propriété ayant directement ou indirectement pour objet de subordonner de quelque manière que ce soit, le transfert de propriété des Fournitures au paiement de tout ou partie du prix.

11 Garantie et Assurance

11.1 Garantie

Les Fournitures sont garanties contre tout défaut, vice ou non-conformité aux engagements contractuels ou aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le fournisseur sera tenu responsable de toutes les conséquences directes ou indirectes desdits défauts, vices ou non-conformité, toute clause visant à diminuer sa garantie étant réputée non écrite.

11.2 Assurance

Le fournisseur souscrira et conservera une assurance auprès d'une compagnie d'assurance de bonne réputation et notoirement solvable couvrant toute perte ou tout dommage quelconque causés aux employés du fournisseur, à notre Société, nos employés ou nos biens ou à tout tiers, par la faute du fournisseur ou celle de ses sous-traitants dans l'exécution de leurs obligations ou autrement, pour un montant minimum de 5 millions d'euros (€) par sinistre mais sans limite de montant en cas de décès ou de préjudice corporel ou pour tout autre montant spécifié, le cas échéant, dans le bon de commande émis par notre Société, le fournisseur étant tenu de fournir un justificatif de cette police d'assurance sur demande expresse de notre Société.

12 Sous-Traitance

Les commandes ne pourront être effectuées en tout ou en partie par un sous-traitant du fournisseur sans l'accord préalable et écrit de notre Société. Le fournisseur demeurera en toute hypothèse seul responsable de l'exécution du sous-traitant face à notre Société.

13 Cession

La commande n'est ni cessible, ni transmissible par le fournisseur en totalité ou en partie sans l'accord écrit et préalable de notre Société.

14 Confidentialité

Toutes les informations fournies par notre Société à l'occasion d'une commande sont confidentielles. Le fournisseur s'engage à les garder confidentielles et à ne les communiquer qu'aux membres de son personnel concernés et après les avoir informés de leur caractère confidentiel. Le fournisseur s'engage à utiliser les documents ou objets reçus exclusivement pour la réalisation de la commande et à les renvoyer à notre Société à la demande de celle-ci. La présente obligation de confidentialité demeure applicable tant que l'information n'est pas tombée dans le domaine public et, en tout état de cause, pendant une durée de 5 ans à compter de la divulgation de l'information confidentielle.

15 Résiliation

En cas d'inexécution par le fournisseur de l'une quelconque de ses obligations au titre de la commande, celle-ci peut être résiliée par notre Société, de plein droit et sans autre formalité, 15 jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet, sans préjudice des pénalités de retard et des indemnités qui pourraient être demandées au fournisseur en réparation du préjudice subi par notre Société.

16 Loi Applicable et Attribution de Compétence

La loi française est seule applicable à l'interprétation et à l'exécution des Conditions Générales. Il est fait attribution de compétence exclusivement au Tribunal de Commerce du siège de notre société, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.